



Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification N°2

PLAN N°3-2-8 Commune de MARLIOZ



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Val des Usse,

Le Président,
M. Paul RANNARD

Procédure	Approuvée le
Elaboration	23/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023

Édité le : 02/06/2025

Urbaniste : Territoires demain
Géomaticien : CICLA
Fond Cadastre : Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/03/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHC1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3a** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3b** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHH** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEP** Secteur à vocation de gestion et de développement à l'aire de stationnement
- UXa** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa'** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

ZONES DEVEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUH3** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUH3a** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH** Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX** Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- Av** Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd** Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr** Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- No** Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni** Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr** Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement à l'aire de stationnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts

- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

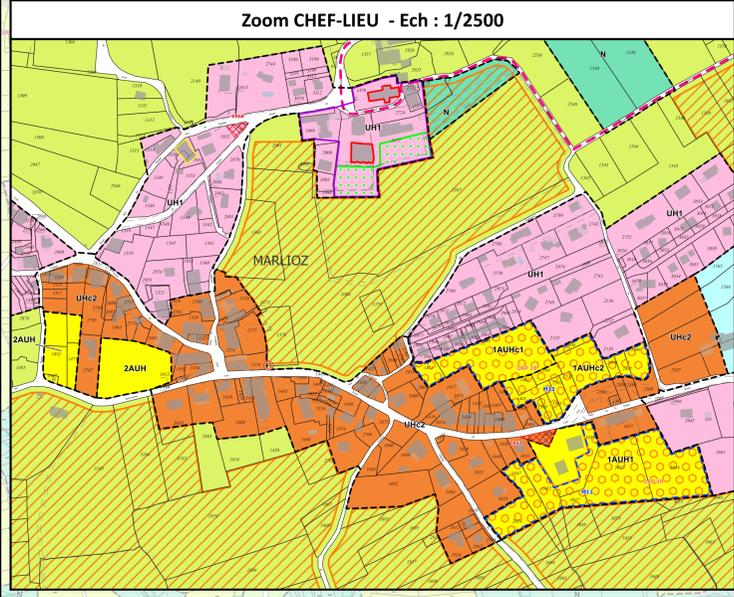
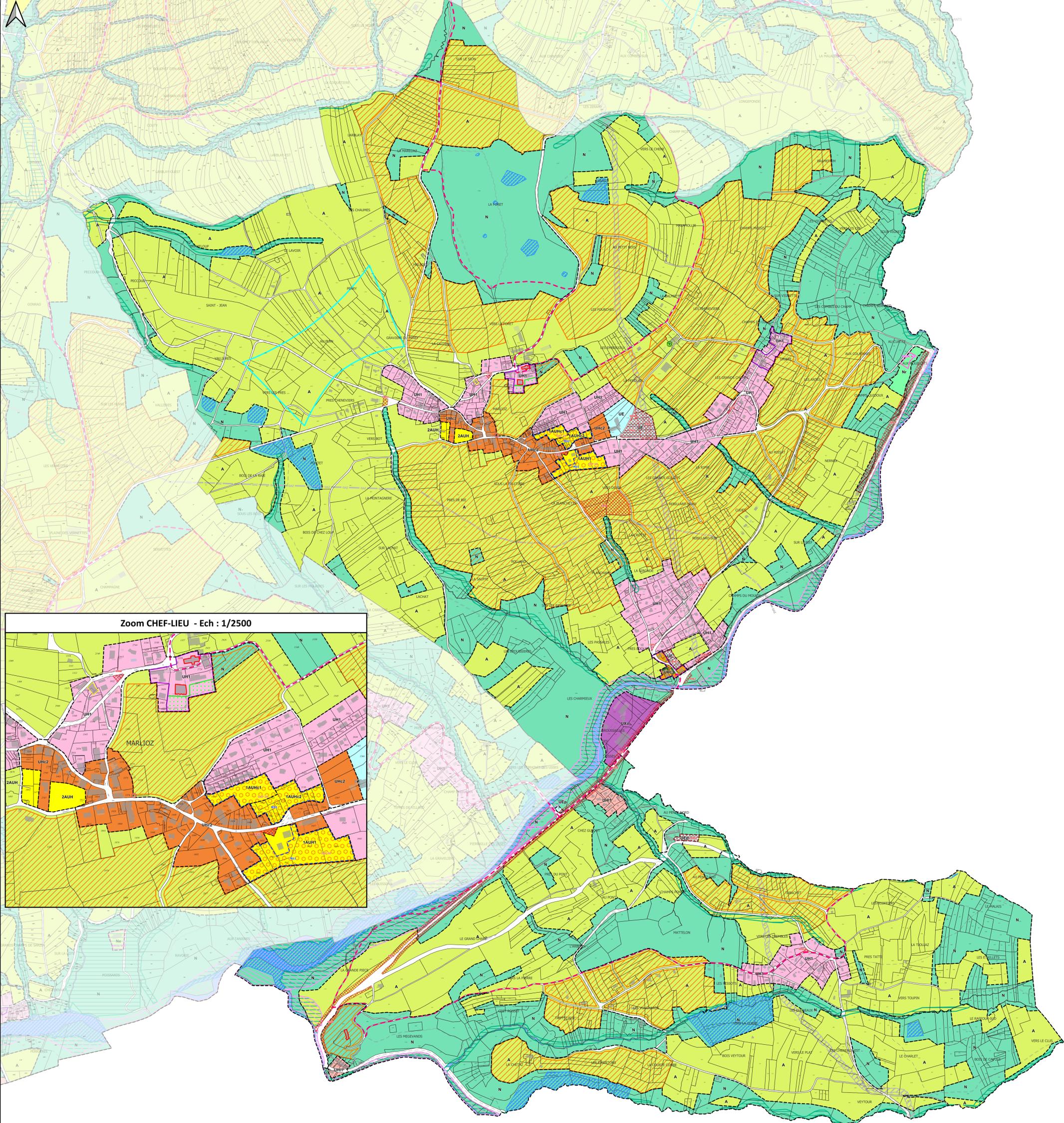
- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver



Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER49	Elargissement RD27	6926 m²	Conseil Départemental
ER50	Elargissement RD27	29499 m²	Conseil Départemental
ER51	Création d'un point d'appont volontaire pour le tris sélectif	492 m²	Commune de Marlioz
ER52	Création d'un point d'appont volontaire pour le tris sélectif	283 m²	Commune de Marlioz
ER54	Salle des fêtes et aire de stationnement	6440 m²	Commune de Marlioz
ER55	Création d'un point d'appont volontaire pour le tris sélectif	59 m²	Commune de Marlioz
ER57	Création d'une aire de stationnement	2127 m²	Commune de Marlioz
ER58	Création d'un point d'appont volontaire pour le tris sélectif	389 m²	Commune de Marlioz
ER59	Elargissement sécurisation carrefour RD7 chemin gironde	216 m²	Commune de Marlioz
ER60	Création d'un point d'appont volontaire pour le tris sélectif	96 m²	Commune de Marlioz
ER61	Elargissement RD27	12226 m²	Conseil Départemental
ER62	Sécurisation sortie de l'école, Aménagement aire de stationnement et espaces publics	3921 m²	Commune de Marlioz
ER63	Pour point d'appont volontaire	443 m²	Commune de Marlioz
ER64	Pour point d'appont volontaire	311 m²	Commune de Marlioz
ER65	Pour point d'appont volontaire	199 m²	Commune de Marlioz
ER66	Création d'un bassin de rétention	14359 m²	Commune de Marlioz
ER67	Parking pour commerces voisins	2348 m²	Commune de Marlioz
ER68	Création d'un point d'appont volontaire pour le tris sélectif	163 m²	Commune de Marlioz
ER66	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la Vy du Moulin et la Route de Usse	782 m²	Commune de Marlioz